

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.										
Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	4 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.
3 h 1 soir.	12 » 55 » soir.	2 » 38 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 » 17 ^m soir.	8 » 10 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m matin.	2 » 30 ^m soir.	
10 h 47 »	5 » 45 » »	7 » 49 » »	9 » 37 » »	9 » 55 » »	—	4 » 44 ^m matin.	11 » 7 » »			

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 8 h. 15^m matin.

SOUSCRIPTION NATIONALE

Organisée par le Conseil municipal de Cahors

POUR

L'ÉRECTION D'UN MONUMENT

A

LÉON GAMBETTA

A

CAHORS

- Liste adressée par M. Ardin d'Elteil, consul de France à Vera-Cruz (Mexique)..... 609 65
 - Liste adressée par M. Guieu, médecin-major à Paris..... 25 »
 - Liste adressée par M. Coiffier Henri, président du comité républicain du canton d'Allègre (Haute-Loire)..... 20 »
 - Liste adressée par M. Andrieu, adjoint au maire de Montech (Tarn-et-Garonne)..... 64 50
 - Liste adressée par M. Pontié, maire de Lauzerte (Tarn-et-Garonne)..... 111 »
 - Liste adressée par M. Vivier, maire de St-Trivier-Courtes (Ain)..... 13 60
 - Liste adressée par M. Coulom, maire de Layrac (Lot-et-Garonne)..... 39 50
 - Liste adressée par M. Duc, pharmacien à Caylus (Tarn-et-Garonne)..... 48 »
 - Liste adressée M. Argon, maire de Pézenas (Hérault)..... 22 50
 - Liste adressée par M. Wild Marc, président du cercle des négociants à Nancy..... 129 »
- Total de la publication..... 43,332 29

Noos avons des nouvelles du travail de M. Falguières. Le grand artiste a mis la dernière main au modèle. Un de nos compatriotes, admis à voir l'œuvre du maître, a été saisi d'admiration.

Ce modèle va maintenant être mis aux di-

mensions voulues et puis livré au fondeur. Tout fait prévoir que l'inauguration pourra avoir lieu le 2 avril 1884, anniversaire de la naissance de Léon Gambetta.

Les travaux de maçonnerie vont commencer le mois prochain.

La souscription marche bien. De tous les points du monde arrivent des listes couvertes de signatures.

Cahors, le 7 Juillet.

Il s'est produit, depuis quelques jours, un mouvement d'opinion des plus caractérisés pour que la Chambre ne se sépare pas avant de s'être prononcée sur la question des chemins de fer. L'intérêt d'une prompt décision s'explique de lui-même. Le gouvernement ne peut présenter le budget extraordinaire tant que la Chambre n'a pas voté les conventions.

Il faut, dès lors, qu'il soit fixé sans retard. Aussi, ne sommes-nous pas surpris qu'il ait résolu de demander à la Chambre de trancher la question des chemins de fer avant la clôture. On ne peut que le féliciter de sa détermination, au double point de vue des finances publiques et des nombreux intérêts qui se rattachent à l'industrie des chemins de fer.

Quant à la Commission des chemins de fer, nous espérons qu'elle ne voudra pas encourir la responsabilité de retarder par esprit systématique la discussion, et qu'elle déposera promptement son rapport. On parle

de lundi comme date de ce dépôt; c'est M. Rouvier qui sera chargé du rapport; l'honorable député est prêt. En conséquence, il y a lieu de prévoir que le débat pourra s'ouvrir très prochainement. Il ne faudra vraisemblablement pas plus de six ou sept séances pour trancher la question.

Les Chambres pourraient donc se séparer vers le 20, en sorte qu'on n'aurait pas besoin de retarder les élections des conseils généraux au-delà du 5 août.

Le gouvernement avait d'abord pensé à prononcer la clôture avant la fête du 14, si par ses lenteurs la commission rendait la discussion des conventions impossible dans ce mois-ci. Mais en ce cas, les Chambres eussent été convoquées pour les premiers jours de septembre. Aussitôt qu'on a connu cette intention, il s'est manifesté de toutes parts, dans les rangs des députés et des sénateurs une réprobation générale contre la commission.

Septembre est l'époque de la chasse, des vacances des fonctionnaires et des collégiens; c'est aussi pendant ce mois que beaucoup de gens entreprennent des voyages, qu'on se visite, qu'on revoie ses connaissances. Revenir siéger au Luxembourg ou au Palais Bourbon au mois de septembre! Le gouvernement ne pouvait pas y songer sérieusement.

Toujours est-il que si le gouvernement a voulu, par une pareille menace, dénoncer les manœuvres de la commission aux malédictions de nos honorables et de la France entière, sa tactique lui a parfaitement réussi.

Du reste, le ministère serait aveugle, s'il ne comprenait pas que c'est pour le discréditer aux yeux de l'opinion et pour le renverser, que les radicaux veulent le mettre dans l'impossibilité de régler le budget dans la session actuelle, et lui rendre par cela même la situation impossible.

Il n'est aucun sénateur ou député qui ne désire aujourd'hui, d'accord avec l'esprit public, la solution la plus rapide possible de la question des chemins de fer.

La Patrie apprend qu'il est question d'une demande d'enquête parlementaire qui porterait sur des tripotages dont la conversion a été l'objet. Il paraîtrait, en outre, que les mêmes personnages recommenceraient le coup à propos des conventions négociées avec les grandes Compagnies.

Depuis quelques jours, à la Bourse, on remarque, dit la Patrie des ventes analogues effectuées par les mêmes agents, et, ces ventes, accomplies sur une vaste échelle, auraient pour objectif, d'abord le rejet des conventions négociées avec les grandes Compagnies de chemins de fer, puis le renversement du ministère actuel.

A quelque point de vue que l'on se place, de tels agissements sont déplorables, et l'on s'étonnera en outre que, connu de tous, ils n'aient pas encore reçu la flétrissure qu'ils méritent.

Une enquête parlementaire en pareil cas est donc légitime, nous ajouterons qu'elle est légalement urgente et opportune.

La prorogation du Parlement

ET LES ÉLECTIONS DES CONSEILS GÉNÉRAUX.

Dans sa réunion tenue jeudi matin, le conseil des ministres a décidé qu'il exigerait des

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(64) du 7 Juillet 1883.

LES COUPS DE FOUDRE

Par CHARLES FRED

— Eh bien ! soit ; je prends le champion d'outre-Manche. Qu'il est beau, ce cheval ! Quelle élégance dans les formes, quelle robe brillante ! Je raffole des chevaux alézens.

A ce moment, les chevaux arrivaient sur la piste. La foule anxieuse, surtout celle des parieurs et des turfistes, suivait des yeux le galop d'essai.

Diane désignait son cheval au grand-duc : — Regardez, Monseigneur, quelles longues foulées fait mon favori ; observez la physiologie de son jockey.

— Il paraît sûr de la victoire, et cependant on assure qu'il a engagé une forte somme sur la course ; mais ces Anglais sont si flegmatiques.

On prétend qu'à New-Market, ce jockey est incomparable pour finir une course.

— Nous en jugerons dans un instant, Mademoiselle ; moi, je persiste à croire à la défaite des Anglais.

Attention ! le signal est donné ; le drapeau

est bas !

Beau départ ! Pas un cheval n'est resté en arrière.

Un silence profond se faisait. Diane trépidait d'impatience ; se passionnant pour son favori, elle poussait des cris de joie, se penchant vers le grand-duc, les yeux rayonnants, lorsque son cheval dépassait les autres.

Parlant du jockey, elle disait :

— Il le ménage, c'est un homme habile ! Le peloton passa comme une flèche devant les tribunes.

Le favori courait botte à botte avec le meilleur des chevaux français. Diane, haletante, s'écria :

— Il gagnera ! il gagnera ! il a gagné !

Joignant les mains, elle applaudit de toutes ses forces.

A vingt-cinq mètres du but, le cheval anglais prenait tête, battant le champ de deux longueurs.

Joyeuse comme un enfant, regardant le grand-duc les yeux pleins de flamme, Diane lui dit :

— Vous me devez cinq louis, Monseigneur ! Son enthousiasme l'amusa.

— Je suis battu, mademoiselle, honteusement battu.

Le grand-duc avait suivi les péripéties de la course sur le visage de Diane, lisant à livre ouvert dans ses yeux limpides.

Tout à coup, il la vit pâler, son regard devint fixe. Se penchant, elle lui saisit le bras ;

il l'interrogea.

— Qu'avez-vous ? que se passe-t-il ?

— Sforza est ici ! je le vois ! Tenez, là !

Du geste, elle désignait la foule.

Intrigué, le grand-duc promenait son regard sur ces milliers de têtes.

— Où donc est-il ?

— Là-bas, contre cet arbre !

Braquant sa lorgnette dans la direction indiquée par Diane, le grand-duc aperçut un homme de haute taille, livide, effrayant, les yeux luisants de haine ; il regardait la jeune fille d'un air de défi. Alexis se pencha davantage.

— Vous êtes sûr que c'est lui.

Diane étendit la main vers Kerdar et dit :

— Observez Kerdar.

L'animal s'agitait ; l'œil injecté de sang, la mâchoire découverte dans un rictus sauvage, se ramassant sur lui-même, Kerdar bondit. Un aboiement sonore traversa l'espace, franchissant la barrière, il vint tomber à quelques pas de Sforza.

Des cris de terreur se firent entendre. La foule, compacte en cet endroit, se sentant menacée par le terrible animal, fit un mouvement de recul, jetant le désarroi dans les masses. Des agents se précipitèrent pour contenir le chien. Sforza surveillait Kerdar.

Craignant qu'on ne fit un mauvais parti à son chien, Diane le rappela ; il obéit à contre-cœur, grondant sourdement.

Le grand-duc dévisageait l'ennemi mortel

de Diane Salviati. Il voulait graver ses traits dans sa mémoire. Furieux de ne pouvoir l'atteindre, il se mordait les lèvres jusqu'au sang.

Sforza, que la jalousie guidait sûrement, devinait son rival dans l'étranger placé près de Diane. Les regards des deux hommes se croisaient, se menaçaient, se provoquaient. Tôt ou tard, ils le comprenaient, le choc se ferait sentir ; il serait terrible, terrible comme les passions qui coulaient dans leurs veines.

Sforza jurait d'abattre celui qui se mettait en travers de son monstrueux amour. Il lui fallait la vie de l'homme qui osait lever les yeux sur la fille de Léonora et qui avait su se faire aimer d'elle.

Autour d'eux les applaudissements éclataient, les cris de triomphe se répercutaient au loin, des poignées de mains s'échangeaient, des sourires entr'ouvraient les lèvres des femmes ; la haine poursuivait dans l'ombre sa ténébreuse besogne. L'amour se dressait superbe, couvrant de ses ailes largement ouvertes le radieux visage de Diane Salviati.

Elle voulut partir ; le grand-duc, lui tendant la main, lui dit :

— Au revoir, n'est-ce pas ? Soyez prudente. Songez que l'ennemi est au cœur de la place.

A suivre.

Chambres la discussion des conventions des chemins de fer, avant les vacances parlementaires.

La Chambre consentira à siéger jusqu'à ce vote.

Dans ces conditions, les élections pour le renouvellement des conseils généraux, se trouveront ajournées au 19 août.

La session sera fixée au 3 septembre.

Quant aux Chambres, elles se sépareront le 29 juillet.

Maladie du comte de Chambord

On mande au *Moniteur* :

Vienne, 5 juillet.

« La légère amélioration qui s'était produite a disparu. Le comte de Chambord est plus faible que jamais. Il y aura demain une consultation, et les médecins se prononceront. Voici l'histoire de la maladie du prince :

« Du 22 mai au 10 juin, la santé est bonne. Le prince chasse; cependant il maigrit. Le 10 juin, il éprouve le dégoût des aliments; le 19, on fait appeler un médecin, M. Mayer, qui croit reconnaître les symptômes d'une gastrite; le 26, en présence d'accidents de nature assez grave, M. Mayer demande une consultation avec son confrère, M. Drasche; le 28, ce dernier fait appeler le professeur Billroth; les trois médecins constatent le bon état des organes et ne peuvent pas définir la nature du mal; ils hésitent entre un cancer et un accès de goutte. Le comte de Chambord ne mange pas; il ne digère même pas le lait; sa maigreur est effrayante; il ne dort qu'à force de chloral. »

Vienne, 5 juillet, 7 h. soir.

Une dépêche de Vienne, datée de 6 heures du soir, donne les renseignements exacts qui suivent sur la maladie du comte de Chambord.

Le bulletin de santé, rédigé à midi, porte que le malade est excessivement faible et que la dyspepsie suit son cours.

Malgré la gravité de la maladie, les médecins redoutent encore plus la faiblesse extrême du patient que l'affection dont il souffre.

Le comte est beaucoup plus mal aujourd'hui qu'hier; il n'a pris depuis trois jours que quelques cuillerées de thé; son estomac ne peut supporter aucune nourriture, pas même le laitage. Il ne reçoit personne.

La comtesse de Chambord est seule constamment auprès de lui; il n'a plus la force de parler, il écrit tout ce qu'il demande.

Le comte a beaucoup maigri; d'ailleurs, le premier symptôme de sa maladie a été un amaigrissement subit et inexplicable, survenu au moment même où il avait encore tout son appétit qui diminua peu à peu.

La journée d'hier a été relativement moins mauvaise que les précédentes.

Il n'y a pas eu de vomissements, mais la faiblesse est très grande par suite du manque de nourriture.

On sait que le comte est un gros mangeur; aussi, l'impossibilité de se nourrir l'a-t-elle fait maigrir de quarante livres au moins.

Si l'on en croit les correspondants d'Autriche, le comte n'est pas couché, il est étendu sur une chaise-longue.

Il paraît que, dans la journée, le malade a été déposé sur un petit lit de repos et transporté par ses serviteurs dans le jardin.

Paris, 5 juillet.

La dépêche suivante, de Vienne, annonce une nouvelle qui ne doit être accueillie qu'avec réserve :

« On attend l'arrivée du comte de Paris à Frohsdorff, suivant les coutumes royales, pour annoncer « urbi et orbi » la mort du chef de la maison des Bourbons. »

Paris, 5 juillet.

Le cardinal Vanutelli, porteur de la bénédiction apostolique, a visité le comte de Chambord, avant-hier.

Paris, 5 juillet, 10 h. soir.

Le bruit court de nouveau sur les boulevards que le comte de Chambord est mort; mais, à minuit, ni le Gouvernement, ni l'ambassade d'Autriche, ni M. de Dreux-Brézé, ni l'agence Havas, pas plus que les journaux monarchistes qui ont envoyé des collaborateurs à Frohsdorff,

n'ont reçu aucune dépêche confirmant ce bruit.

Le dénouement est attendu d'un moment à l'autre.

Les dernières nouvelles de Frohsdorff présentent l'état de M. de Chambord comme désespéré. Un ami du prince, qui en revient, dit que le prince est perdu.

Vienne, 5 juillet, soir.

Les princes sont arrivés depuis hier matin; ils ne sont pas allés à Frohsdorff.

Ils attendent les événements.

L'état du malade est de plus en plus grave. On l'administrera aujourd'hui.

Le bruit court que les princes attendent d'être mandés par le comte de Chambord, pour se présenter.

Paris, 6 juillet, matin.

Le bruit a couru vers cinq heures, que le comte de Chambord est à toute extrémité. On ne conserve plus d'espoir dans le monde légitimiste. Un sénateur de droite exprime, dans les couloirs, la crainte que le dénouement n'arrive dans la journée.

La consultation des médecins a eu lieu hier, entre six et huit heures. On n'en connaît pas encore le résultat.

Malgré la très légère amélioration signalée ce matin, l'état du comte est absolument désespéré. Son rétablissement est impossible. Une catastrophe peut survenir d'un moment à l'autre, soit par suite d'un effort quelconque pour tousser ou vomir, soit par suite du percement de la tumeur.

Paris, 6 juillet.

Les dépêches relatives aux entrevues du comte de Paris avec le comte de Chambord, sont de pure invention.

— M. le comte de Chambord a été prévenu seulement jeudi, dans la soirée, de l'arrivée des princes d'Orléans à Vienne; il a chargé M. de Raincourt d'aller leur faire visite.

Paris, 6 juillet, soir.

La consultation des médecins a constaté une certaine amélioration; mais le danger est toujours persistant.

Ils n'ont pas pu déterminer exactement le caractère de la maladie; mais ils penchent pour une affection gouteuse.

M. le duc d'Aumale a déclaré que si le comte de Chambord mourait, il demanderait un congé pour assister aux obsèques.

Vienne, 6 juillet.

Les princes d'Orléans ne sont pas encore allés à Frohsdorff. L'état du malade ne permet pas d'ailleurs de les recevoir.

Aucune démarche n'a été tentée jusqu'à présent par les princes d'Orléans pour voir le comte de Chambord.

Le comte de Chambord ignorait encore ce matin la présence des princes d'Orléans à Vienne; il n'en sera probablement informé que dans la soirée.

Le prince a reçu les derniers Sacrements.

Paris, 6 juillet, 10 h. soir.

A son départ de Paris pour Vienne, M. le comte de Paris a tenu le propos suivant sur le quai de la gare :

Répondant à un ami qui lui disait : « Qu'allez-vous faire, Monseigneur, si M. le comte de Chambord vient à mourir ? » Il a déclaré ceci :

« Les événements décideront.

« Si je suis l'héritier du roi de France, je ne puis oublier que je suis le petit-fils du roi des Français. »

Informations

M. Grévy a refusé catégoriquement aux délégués du Conseil municipal de Paris d'assister à l'inauguration de la statue de la République.

Le *Parlement* raconte l'affaire comme suit :

« On se souvient des négociations auxquelles a donné lieu, il y a juste un an, l'invitation du président de la République au banquet de l'Hôtel-de-Ville. M. Sangeau, menaçant les convives d'une harangue politique, M. Grévy avait déclaré qu'il ne pourrait y répondre et qu'il devrait s'abstenir de paraître au banquet, si l'implacable président du conseil ne consentait, pour ce jour-là, à se taire sur la politique, c'est-à-dire, en style de conseiller municipal, sur la mairie centrale. Devant cette dé-

cision, les conseillers municipaux avaient eu la sagesse de s'incliner et de garder pour une autre occasion leurs grands mouvements d'éloquence.

« Cette occasion, ils croient l'avoir trouvée cette année dans l'inauguration de la statue de la République. Mais comme, cette fois encore, ils ont invité M. Grévy, voici que de nouveau surgissent les mêmes difficultés. M. le président de la République a accepté d'assister à cette solennité, mais à condition qu'il n'y sera point parlé de questions politiques. M. Mathé se montrera-t-il plus inflexible que Songeon ? Consentira-t-il à ne point troubler une fête patriotique par des paroles passionnées ou irritantes ? Ou bien prendra-t-il sur lui d'écarter M. le président de la République d'une manifestation où sa place est toute marquée ? Jusqu'ici les volontés du conseil municipal sont encore mystérieuses. Nous connaissons trop bien la fermeté dont il fait presque toujours preuve quand il s'agit de commettre une sottise, pour espérer qu'il s'arrête en si beau chemin. Et cependant n'a-t-il point mille autres occasions de donner un libre cours à sa manie de pérorer ? Toute l'année durant, au pavillon de Flore, dans les clubs, en voyage, aux banquets, les conseillers municipaux peuvent tout à leur aise discourir des choses qui ne les regardent en aucune façon. Qu'ils acceptent donc la trêve du 14 Juillet. Les dédommagements ne leur manquent pas. »

Nous croyons savoir que des mesures de surveillance rigoureuse sont exercées depuis quelques jours par les agents de la sûreté, autour du Palais de l'Élysée, à la suite de différentes indications recueillies par la police sur les intentions suspectes de quelques individus du parti anarchiste, intentions exprimées dans une réunion qui n'a pas été secrète pour tout le monde.

M. Floquet a eu jeudi soir, à 7 heures, une entrevue avec le ministre de l'intérieur. Nous croyons savoir que l'ex-préfet de la Seine a fait part à M. Waldeck-Rousseau de la nécessité qu'il y aurait en ce moment, pour la sécurité et l'avenir de la République, à faire rendre un décret de bannissement contre les princes d'Orléans qui sont allés à Frohsdorff, si le comte de Chambord vient à mourir.

L'honorable ministre de l'intérieur n'a pas paru partager les impressions de M. Floquet, et lui a donné l'assurance que le gouvernement veillait.

Les victimes du 2 décembre ainsi que les amnistiés de la Commune ont reçu, au nom du Conseil municipal de la Seine, une lettre-circulaire, les invitant à assister en corps, avec bannière, à la réunion d'inauguration de la statue de la République, sur la place du Château, le 14 juillet. Les bataillons scolaires, des divers arrondissements de Paris, seront admis à défiler en armes devant le monument, et formeront un cordon d'honneur autour du Conseil municipal.

On vient d'arrêter, dans une des places fortes de l'Est, un photographe qui, sous prétexte de faire des portraits aux soldats, s'introduisait dans les forts et les casernes pour prendre, en réalité, les photographies de nos ouvrages défensifs. — On a trouvé dans les bagages de cet espion, qui est de nationalité allemande, une collection complète de fortifications de plusieurs places importantes de l'Est.

Il paraît probable que pendant les vacances parlementaires, M. le ministre de l'intérieur ira faire un voyage en Algérie. Ce voyage est, en ce moment, presque résolu, à moins de circonstances indépendantes de la volonté de M. Waldeck-Rousseau.

Le Gouvernement va soumettre aux Chambres un projet réduisant dans une assez forte proportion le nombre des sous-intendants militaires dont le nombre serait considérablement réduit.

La Commission judiciaire a décidé que les magistrats que le gouvernement déplacerait, et qui refuseraient d'accepter leur changement, conserveraient leur plein droit à la retraite proportionnelle. Elle a également décidé que les fonctions judiciaires devaient être absolument incompatibles avec les fonctions législatives; mais que les magistrats auraient néanmoins le droit de faire partie des conseils généraux, municipaux et des commissions hospitalières.

Nous avons déjà dit que M. Challemel-Lacour était revenu de Vichy en très mauvaise santé.

Nous apprenons aujourd'hui que le ministre des affaires étrangères est dans un état d'énergie et d'irritabilité qui ne permet avec lui aucun rapport sérieux.

On dit que M. Jules Ferry très embarrassé de cette situation, qui n'est pas sans inconvénients pour nos relations extérieures.

Londres, 4 juillet.

Une dépêche de Calcutta annonce que les Chinois évaluent à 3,000 hommes les forces françaises au Tonkin.

On a renforcé la garnison de Nam-Dinh et un grand nombre de résidents européens se sont rendus à Hai-Phong.

Les journaux chinois évaluent à 8,000 le nombre des Pavillons-Noirs; ils annoncent même qu'ils sont renforcés par des Pavillons-Jaunes et des Annamites. Ces bandes occupent une forte position à Lan-Tay et à Bac-Nimh.

Toujours d'après les journaux chinois, des indications sur la sortie du 19 mai, où le commandant Rivière a trouvé la mort, avaient été communiquées au chef des Pavillons-Noirs par deux garçons chinois qui ont disparu de la concession française le même soir.

Voici les renseignements officiels sur les conditions du remboursement et de la conversion des rentes 5 0/0 :

Art. 1^{er}. — Le livre des recettes 5 0/0 sera fermé le 1^{er} août 1883. Il sera procédé, à partir du 2 août, à l'ouverture d'un nouveau livre, où les anciennes rentes 5 0/0 nominatives dont le remboursement n'a pas été demandé, seront transcrites d'office, à raison de 4 fr. 50 pour chaque 5 francs de rente et avec jouissance du 16 août prochain.

Les rentes du fonds 4 1/2 0/0 nouveau résultant des mutations et des transferts journaliers seront également inscrites sur ce livre.

Art. 2. — Les extraits d'inscriptions des nouvelles rentes 4 1/2 0/0 nominatives seront établis par l'agent comptable du Grand-Livre.

Ils seront vérifiés par l'agent comptable des reconversions et renouvellements et visés au contrôle au vu d'états sommaires arrêtés par le directeur de la dette inscrite.

Art. 3. — Ces nouveaux titres nominatifs seront remis en échange des anciens par les soins des comptables sur la caisse desquels les arrérages en sont ordonnés. Aucune justification ne sera exigée des intéressés pour cet échange, alors même que les inscriptions 5 0/0 à échanger auraient plus de dix années de date.

Néanmoins, la nouvelle inscription du fonds 4 1/2 0/0 sera revêtue de la mention « à régulariser » lorsque, par suite d'un décès ou d'un changement de qualité signalé au Trésor, la rente sera devenue susceptible de mutation.

Art. 4. — Les livres auxiliaires tenus dans les départements pour le fonds 5 0/0 seront clos le 1^{er} août.

Ils seront arrêtés définitivement par le préfet aussitôt que les avis de crédit et de débit antérieurs à cette date seront parvenus aux comptables.

Art. 5. — La conversion en inscriptions nominatives directes 4 1/2 0/0 des inscriptions départementales 5 0/0 aura lieu d'office par les soins de l'agent comptable du Grand Livre. Elle sera opérée au vu d'états détaillés des inscriptions existantes dressés par les trésoriers généraux et visés par les préfets.

Les extraits des nouvelles inscriptions seront vérifiés par l'agent comptable des reconversions et renouvellements et visés au contrôle au vu d'états sommaires arrêtés par le directeur de la dette inscrite.

Art. 6. — Les inscriptions mixtes et au porteur du nouveau fonds 4 1/2 0/0 seront expédiées sur la demande des intéressés, après dépôt des titres 5 0/0 à échanger. Les certificats de réexpédition de ces titres seront établis par l'agent comptable des reconversions et renouvellements.

Art. 7. — Le dépôt des inscriptions de rente 5 0/0 mixtes ou au porteur sera reçu :

A Paris, par l'agent comptable des reconversions et renouvellements.

Dans les départements, par les trésoriers-payeurs généraux et les receveurs particuliers.

En Algérie, par les trésoriers-payeurs et les payeurs particuliers.

Aux colonies, par les trésoriers-payeurs et les trésoriers particuliers.

Art. 8. — Le dépôt des inscriptions mixtes et au porteur donnera lieu à la délivrance de récépissés à talons visés au contrôle, conformément aux dispositions de la loi du 24 avril 1883.

Art. 9. — Les rentes mixtes et au porteur du nouveau fonds 4 1/2 0/0 seront émises dans les coupures ci-après :

2 fr., 45 fr.; 3 fr., 50 fr.; 4 fr., 90 fr.; 5 fr., 100 fr.; 6 fr., 200 fr.; 7 fr., 300 fr.; 8 fr., 500

fr. ; 9 fr., 900 fr. ; 10 fr., 1,000 fr. ; 20 fr., 2,200 fr. ; 30 fr., 4,500 fr.

Art. 10. — Les fractions non inscriptibles détachées des rentes converties seront représentées par des promesses au porteur délivrées avec jouissance du 16 août 1883. Aucun paiement d'arrérages ne peut être fait sur les promesses d'inscription. Tout porteur de ces valeurs qui en produira pour une somme de deux francs au moins, obtiendra un titre définitif dans la forme nominative mixte ou au porteur.

Toutefois, une somme de un franc en promesses d'inscription pourra être convertie en une inscription définitive si le porteur en demande la réunion à une inscription déjà existante du nouveau fonds 3 1/2 0/0.

Art. 11. — Les dates à partir desquelles auront lieu l'échange des titres nominatifs et le dépôt des titres mixtes et au porteur, seront portés à la connaissance du public par les moyens ordinaires de publicité.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 juillet.

M. Casimir Périer dépose le rapport sur le projet relatif à la tenue de la cavalerie et en donne lecture. La discussion est renvoyée à demain.

DISCUSSION DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ET EXTRAORDINAIRES.

M. de Saint-Aignan engage la Chambre à examiner de très près les crédits à voter. Les articles sont adoptés de 1 à 9.

M. Méline demande le rétablissement du crédit de 2,660,000 fr. pour le reboisement des montagnes.

M. Rouvier dit que la commission a repoussé l'ouverture à l'agriculture d'un budget extraordinaire, il est impossible d'aller au-delà de ce qui est fait.

M. Méline insiste, il s'agit du report d'un crédit déjà voté, la somme est disponible et la chambre peut autoriser ce report.

M. Ribot dit que ce serait créer un précédent fâcheux.

Le crédit destiné au reboisement des montagnes est adopté par 235 voix contre 197.

Les articles 4 et 5 sont adoptés, puis l'ensemble du projet est adopté par 345 voix.

DISCUSSION DE LA LOI MUNICIPALE.

M. de Marcère présente de nouvelles observations sur l'article 2 qui est adopté.

Le rapporteur dit que sur l'article 29 la commission a adopté une proposition de M. Lanesan, concernant l'adjonction des bulletins contestés au procès-verbal.

L'article 29 est adopté.

Le rapporteur dit que la commission n'a pas encore arrêté la rédaction de l'article 31.

L'article 32 dispose que les habitants dispensés de subvenir aux charges communales, ceux secourus par les bureaux de bienfaisance et les domestiques ne sont pas éligibles.

M. de Hérédia combat l'article 32. Il faut dit-il, avoir plus de confiance dans le bon sens des électeurs, qui sauront bien choisir eux-mêmes les citoyens les plus capables de les représenter.

M. le rapporteur défend la rédaction de la commission.

Après des observations de MM. Delattre, Lefèvre Plessier, l'article 32 est adopté.

Séance demain.

SÉNAT

Séance du 5 juillet

Discussion du projet tendant à distraire une portion du territoire de la commune de Lanon (Morbihan), pour l'ériger en municipalité distincte sous le nom de Forges.

M. de Kerdrel demande un supplément d'enquête, c'est la politique qui a prévalu dans ce projet.

M. Challemel défend le projet et repousse le supplément d'enquête.

M. Margue dit que le gouvernement repousse également le supplément d'enquête.

L'ajournement est repoussé par 465 voix contre 91.

Le projet est adopté.

Adoption du projet de commerce et de navigation avec la Serbie.

Suite de la deuxième délibération sur le projet relatif à la protection de l'enfance.

Les articles 1 à 15 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance de samedi.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Avec une administration intelligente et progressiste, toute idée juste fait son chemin. On nous assure que la municipalité prend toutes les dispositions nécessaires pour donner aux jeux nautiques du 14 Juillet le développement et l'attrait qu'ils comportent.

Une commission a été convoquée hier au soir à la mairie pour examiner si l'on peut grouper des éléments suffisants pour organiser des régates sérieuses.

MAIRIE DE CAHORS

Régates

L'administration municipale organise pour le 14 Juillet des régates dans lesquelles figureront

des courses de :

Périssoires ;

Voies à deux et quatre avirons ;

Bateaux de sauvetage.

L'organisation de ces régates est confiée aux soins d'une commission dont font partie MM. Bouysson, conseiller municipal ; Boissié, Delmas, Guiraudies, Pontié et Valette fils.

Les personnes qui voudront prendre part à ces fêtes nautiques sont priées de se faire inscrire à la mairie, avant le 12 juillet courant.

Musée de Cahors

Le musée de Cahors, complètement réorganisé par les soins de la commission instituée à cet effet, sera désormais ouvert au public tous les dimanches, de 2 à 4 heures, à partir du dimanche 8 juillet.

Les nombreux dons faits au musée dans ces derniers temps en ont considérablement accru l'importance, et la générosité de nos concitoyens contribuera certainement encore à son développement.

Il a été dressé un catalogue des objets conservés au musée ; les visiteurs pourront se le procurer à l'entrée qui aura lieu du côté du grand escalier de l'hôtel-de-ville.

La Lyre Cadurcienne s'est fait entendre, vendredi soir, devant le Café Donat, jeune, brillamment illuminé pour la circonstance. Une foule nombreuse et sympathique remplissait la place d'Armes, et ses applaudissements unanimes ont prouvé, à nos musiciens, tout le plaisir qu'on avait à les écouter.

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS D'AIX

Avis

L'examen des jeunes gens qui désirent concourir, cette année, pour leur admission à l'École d'arts et métiers d'Aix, aura lieu le mardi 17 juillet courant, à 9 heures précises du matin, à Cahors, dans l'une des salles de l'hôtel de la Préfecture.

M. Cochery va doter les facteurs des postes et télégraphes d'une nouvelle coiffure, dont l'essai se fait en ce moment au ministère de la rue Grenelle.

Cette nouvelle coiffure, qui est destinée à remplacer le képi actuel, est un casque en liège à double visière devant et derrière, orné de la cocarde nationale et recouvert en drap de même nuance que la tunique.

Le recouvrement des impôts et revenus indirects, pendant le mois de mai dernier, est loin d'avoir donné des résultats satisfaisants.

Il y a eu, par rapport aux évaluations budgétaires, une moins-value totale de 8,673,000 francs, et, ce qui est non moins grave, le mois de mai 1883 a rapporté 300,000 francs de moins que le mois correspondant de l'année 1882. (National.)

Un accident s'est produit vendredi matin, vers 5 heures, dans la rue du Lycée. M. D... dressait, à cette heure matinale, un cheval qu'il avait acheté depuis peu, lorsque au tournant de la rue du Lycée et de l'avenue de la Gare, le cheval fit un écart et jeta le cavalier sur le trottoir.

M. D..., relevé aussitôt, a été transporté dans son magasin de librairie où M. le docteur Caviolle, appelé en toute hâte, a constaté une luxation de l'épaule gauche et une plaie contuse au-dessous du genou gauche.

Le sieur Fourès, Jean-Baptiste, tenant un débit de boisson à Cahors, rue de la Halle n° 4, a été trouvé dans la nuit du 5 au 6 courant écrasé sur la voie du chemin de fer, entre Clayrac et St-Hilaire (Lot-et-Garonne)

On suppose un suicide ; cependant Fourès n'avait jamais manifesté de pareilles idées. Il était parti dimanche dernier et depuis ce jour là on ignorait ce qu'il était devenu.

On écrit de Montleu (Charente-Inférieure) :

Une épidémie de fièvre aphteuse, qui a déjà atteint un certain nombre de bœufs, de vaches et de moutons, vient de se déclarer dans la commune de Jonzac.

L'administration municipale a pris immédia-

tement des mesures pour arrêter le fléau. Elle a fait placarder dans les villages un avis indiquant aux propriétaires d'animaux atteints les mesures de précaution à prendre, et invitant les autres à faire une déclaration à la mairie dès qu'un animal présenterait des symptômes de la maladie, afin de pouvoir les faire visiter d'urgence par le vétérinaire.

Grâce à ces mesures, on espère que l'épidémie ne se propagera pas.

CONSTRUCTION DES MAISONS D'ÉCOLE

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets une circulaire pour appeler leur attention sur l'arrêté qu'il a pris, dans le but de garantir, dans les projets d'écoles, la sagesse des prévisions et, dans l'exécution, la marche régulière des travaux.

Cet arrêté modifie la procédure actuellement suivie pour les emprunts à la caisse des écoles. Désormais, les communes ne pourront plus, comme elles l'ont fait souvent jusqu'ici, ni acquérir ni bâtir aussitôt après avoir voté les ressources qu'elles jugent nécessaires à un emprunt qui devrait être ultérieurement contracté. Elles devront, avant toute tentative d'exécution, avoir par devers elles un définitif stipulant le versement de l'emprunt, autorisé, en principe, par le ministre. Et ce traité se a, sous peine de nullité, visé par l'arrêté préfectoral autorisant les acquisitions, constructions ou appropriations exigées pour l'installation des écoles.

D'autre part, l'arrêté supprime les commissions spéciales des bâtiments scolaires, dont le fonctionnement a parfois laissé à désirer. Il institue un mode d'examen, de contrôle et de réception qui offre toutes les garanties désirables avec plus de simplicité et d'efficacité que par le passé.

La réception des travaux sera faite par le maire de la commune et par l'inspecteur primaire de l'arrondissement.

Le préfet pourra, en outre, au cours de l'exécution et si les circonstances l'exigent, charger un membre du comité des bâtiments civils, ou un délégué choisi par cette assemblée, de vérifier sur place la marche des travaux.

Le ministre, en signalant ces dispositions, exprime l'espoir que l'on y trouvera tout à la fois de plus grandes facilités pour l'action des autorités locales et un accroissement sérieux dans la responsabilité personnelle des divers fonctionnaires auxquels appartient le contrôle du bon emploi des deniers publics.

On écrit d'Eymoutiers (Haute-Vienne) :

Dans la nuit du 29 juin, un orage comme nul n'en avait vu dans notre pays, de mémoire d'homme, a causé d'énormes ravages dans la Corrèze, la partie haute de la Haute-Vienne et la Creuse.

La seule commune d'Eymoutiers éprouve un dommage qui peut-être évalué à 300,000 fr. et nos malheureux cultivateurs, complètement privés de la récolte en fourrages pour leurs bestiaux, de blé, seigle et de blé noir pour eux-mêmes, sont obligés de quitter le domaine dans lequel ils ne peuvent plus vivre.

On écrit de Beaumont (Tarn-et-Garonne) :

Pendant l'orage qui a éclaté samedi soir sur notre contrée, une famille composée de la grand-mère, de la mère et de quatre enfants de cette dernière s'était réfugiée sous un chêne. La foudre suivant l'attraction de l'arbre a frappé la grand-mère et l'a tuée ; trois des enfants ont été légèrement brûlés ; la mère et un autre enfant n'ont éprouvé aucun mal.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 30 Juin au 7 Juillet 1883.

Naissances.

Rouquié, Jean, Cours Fénélon, 3.
Courpet, Henri, rue Lestien, 6.
Montagnac, Marie, rue Fondue-Haute, 13.
Mouly, Ernestine, à St-Henri.
Iches, Catherine, rue Bousquet, 12.
Brandon, Louis, rue St-André.

Décès.

Roaldès, François, 3 ans, Caserne de gendarmerie.
Le Roy, Jeanne, 43 ans, Gendarmerie.
Fournié, Mathieu, cultivateur, 79 ans, à Merle.
De Champfeu, Elisabeth, 45 ans, rue Port-Alban.
Maury, Antoinette, 82 ans, rue du Château.

Mourgues, Marguerite, 80 ans, (hospice).

Abriol, Jean, 71 ans, rue de la Liberté, 12.

Cambou, Hélène, couturière, 29 ans, rue Darnis, 21.

Dernières Nouvelles

Alexandrie, 6 juillet.

Dans les dernières 24 heures, se terminant hier à 9 heures du soir, il y a eu à Damiette 109 décès cholériques et 68 à Mansourah.

— Le général de Charette est parti hier pour Frohsdorf.

— Un télégramme de Vienne apporte le texte de la consultation médicale tenue dans la soirée d'hier. Il en résulte que l'état du comte de Chambord s'est sensiblement amélioré ; les symptômes de dyspepsie ont disparu. L'état général en est devenu plus favorable.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

DE JUGEMENT

portant séparation de biens

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du quatre juillet courant, la dame Marie, Chapt, sans profession habitante et domiciliée de la commune de Belaye, a été séparée de biens d'avec le sieur François Rigal, son mari, propriétaire, habitant et domicilié avec elle dans ladite commune de Belaye.

Pour extrait certifié véritable :

A Cahors, le six juillet mil huit cent quatre-vingt-trois.

L'avoué poursuivant,

DELBREIL.

Bourse de Paris.

Cours du 7 Juillet.

Rente 3 p. %	78.90
— 3 p. % amortissable	80.50
— 4 1/2 p. %	110.95
— 5 p. %	108.55

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 5 juillet 1883.

C'est le Suez qui, depuis hier, sert de régulateur au marché ; grâce au bruit que les négociations avec le gouvernement Anglais étaient en bonne voie et à l'espoir de voir le choléra localisé en Egypte, on a réussi à lui faire regagner cent cinquante francs environ et le ramener à 2,500. Le reste de la cote a suivi, mais dans des proportions beaucoup plus modérées ; le 5 0/0 a remonté à 108,47 ; le 3 0/0 à 78,65 ; l'amortissable à 80,35.

Les institutions de crédit restent délaissées par la spéculation ; la Banque de France se tient à 5,340, le Foncier à 1,317, la Banque de Paris à 1,045, le Lyonnais à 555, la Banque des Pays Autrichiens est faible à 495.

Les chemins sont hésitants, bien qu'il y ait désormais certitude que le sort des conventions avec l'Etat sera fixé avant le mois de novembre : le Lyon ferme à 1,415, le Midi à 1,150, le Nord à 1,920, l'Orléans à 1,238.

Quelques réalisations ont ramené le Gaz à 1,395. Le Panama est sans affaires à 486.

Le 5 0/0 Italien finit à 92,40. On offrait le 4 0/0 espagnol à 64 5/16. La tendance était meilleure sur l'Unifiée égyptienne à 354, sur le 5 0/0 Turc à 10,90, sur la Banque ottomane à 770.

Le bilan de la Banque de France, constate une diminution de 8,300,000 fr. dans l'encaisse métallique, de 15,800,000 fr. dans le Compte du Trésor, de 55 millions dans les Comptes particuliers, et une augmentation de 28,200,000 fr. dans le Portefeuille de 8,900,000 fr. dans les avances, de 84,100,000 fr. dans la circulation, de 1,100,000 fr. dans les bénéfices.

UN AMI FIDÈLE

On trouve maintenant presque dans chaque famille un remède qui est devenu rapidement populaire ; ce sont les Pilules Suisses. Avec une boîte qui coûte trente sous, une famille a un remède efficace et inoffensif, qui lui dure un mois. Les nombreuses guérisons et les recommandations verbales ont suffi pour établir solidement ce précieux produit. En purifiant le sang, les Pilules Suisses sont efficaces contre la plupart des maladies chroniques.

BIBLIOGRAPHIE

LE TÉLÉGRAPHE, journal républicain de Paris (8^e année), a une édition spéciale pour les départements ; il donne jusqu'à six heures du soir les dernières dépêches et le compte rendu des séances du Parlement, grâce au fil télégraphique qui le relie avec les Chambres. — Prix : Trois mois, 12 fr. — Six mois, 24 fr. — Un an, 48 fr. — Le numéro : 15 centimes. — Bureau à Paris, rue Montmartre, 123.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 1174^e livraison (7 juillet 1883). — Au pays des Marutsés, épisodes des voyages de M. le Docteur E. Holub sur le Haut Zambèze. — 1875-1879. — Texte et dessins inédits. — Douze gravures de Th. Weber, avec une carte. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

JOURNAL DES JEUX D'ESPRIT
 charmant recueil, moniteur officiel des charades, logoglyphes, mots carrés; bi-mensuel, QUINZE FRANCS PAR AN. Imprimé en caractères neufs, sur beau papier satiné; son format établi de façon qu'il puisse former une magnifique volume à la fin de chaque année, recouvert d'une couverture de couleur.
 Le Journal des Jeux d'Esprit procure aux familles des délasséments honnêtes, des soirées charmantes. Il sera bien vu et bien reçu dans les familles les plus soucieuses du choix des lectures.
 La rédaction en est extrêmement soignée et toujours convenable. Elle est faite par des rédacteurs de plusieurs grands journaux de Paris, et la variété des jeux d'esprit que nous proposerons à nos abonnés sera un des moindres attraits de ce journal.
 Par un système de primes organisé avec soin, tout abonné peut facilement se monter une bibliothèque en peu de temps.
 Les personnes qui désirent s'abonner au Journal des Jeux d'Esprit peuvent s'adresser à nos bureaux où on les mettra en rapport avec l'administration du journal.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES & ENFANTS
 rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :
REVALESCIÈRE
 Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastralgies, flatulences, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,744 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLER, Instituteur à Eynacqas (Haute-Vienne).
 N° 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 24 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX
 MÉDAILLES ARGENT & OR
 et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN
 DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



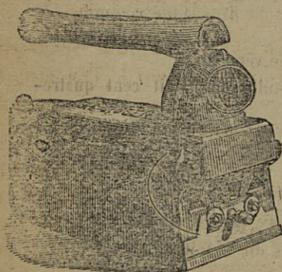
FOURGEAUD & LACOSTE
 PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

Nouvelle Sucre. J. GARDOT
 n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas.
 MÉDAILLE D'OR. — Chez tous les Papetiers.



NOUVEAU FER
 A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL
 INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

MACHINES A COUDRE
 De la Maison BARIQUAND et Fils
 CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.)
 Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.
 Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boasses, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopés, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, éprouves groupés et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS
 DE LA MAISON CHRISTOPHE
 ET RÉARGENTURE.
 BIJOUTERIE RELIGIEUSE
 ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
 D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
 TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
 ET RÉPARATIONS.
 ASSORTIMENT
 DE REVOLVERS DES FABRIQUES
 DE LIÈGE.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr.; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

LA
VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale
 préparée au bismuth,
 par conséquent d'une action
 salutaire sur la peau.
 Elle est adhérente et invisible,
 aussi donne-t-elle au teint une
 fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR

9, Rue de la Paix. — Paris.

B 5654

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)
 SAISON DES BAINS
 BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.
 Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.
 Trajet direct en chemin de fer
 Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
 Écrire : Administration de la C^{ie} concessionnaire
 PARIS, 22, Boulevard Montmartre

Propagande républicaine et agricole

18^{ème} année
GAZETTE DU VILLAGE
 Politique et Agricole

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES
 Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures
 RÉDACTEURS EN CHEF :
P. JOIGNEUX & Eug. LIÉBERT
 Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr.
 Bureaux du Journal : 26, rue Jacob, à Paris

Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos sénateurs et vos députés? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui répond, dans sa Petite Correspondance, à toutes vos questions? Aimez-vous les faits curieux, les romans?
 *Abonnez-vous à la Gazette du Village, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de six fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen; vous recevrez gratis le dernier numéro paru.

A LOUER
 LA BOULANGERIE
 COMBALBERT,

ancienne boulangerie Magnol, située en face la Halle, A CAUSSADE (Tarn-et-Garonne).

CHAMBRE GARNIE
A LOUER
 avenue de la gare n° 6.

Le Propriétaire-Gérant A Layton.

LA MORT
DU PHYLLOXÉRA

LA VIGNE FRANÇAISE

Sa régénération possible par un procédé éminemment pratique et à bon marché

PAR M. GUILHOU

Expert-Géomètre, propriétaire-viticulteur à la Croze, St-Vincent-sur-Lot.

Prix : 25 centimes.

En vente : Chez E. DELSAUD, S^r de CRAYSSAC, Libraire, rue de la Mairie, Cahors

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881



PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS



ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beau choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

Maison de confiance

O. DELORD

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.